SOUTENIR L'ISM-IAE GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

“L’équipe de l’ISM-IAE de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est engagée pour offrir une formation académique reconnue et adaptée aux besoins spécifiques des entreprises. La contribution des entreprises ainsi que leur soutien sont indispensables pour mener à bien nos projets.

Les entreprises françaises ont déjà versé leur taxe d’apprentissage à l’URSAFF, et doivent désormais décider de son affectation via la plateforme SOLTéA. En conséquence, votre aide est essentielle pour l’ISM-IAE. Je me permets ainsi de vous solliciter pour une affectation éventuelle d’une partie des versements auxquels votre entreprise est assujettie au titre de la taxe d’apprentissage 2026.

Participez concrètement au fonctionnement et la qualité de nos formations !”

Professeur Gilles Rouet

Directeur de l’ISM–IAE de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à l'ISM-IAE ?

La taxe d’apprentissage versée à l’ISM-IAE a été **utilisée en 2025 à près de 28% pour l’ organisation de séminaires à l’étranger, à 30% pour de le soutien financier de projets étudiants, et enfin à 42% d'investissement dans de l'équipement pédagogique.**

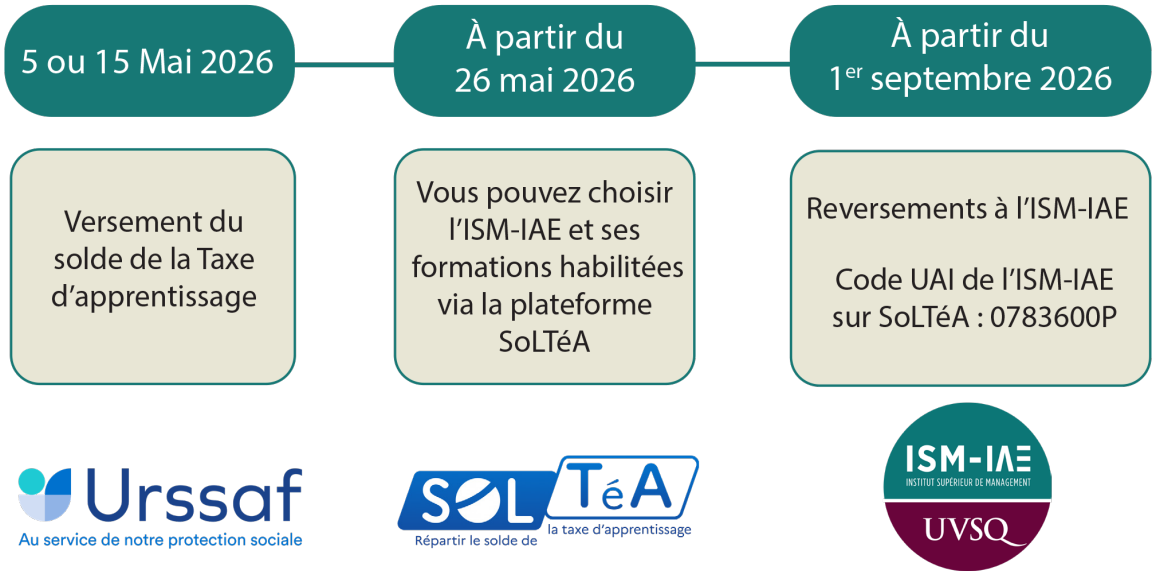
Tous cela permet à l’ensemble de l’équipe ISM-IAE d’accompagner au mieux les étudiants tout au long de leur formation, et de leur **offrir les meilleurs atouts pour devenir les managers de demain**. Les futurs diplômés sont formés au mieux pour **répondre aux défis auxquels les entreprises font face**.

En effet, grâce à ces moyens supplémentaires, **le management de projet et la dimension internationale prennent une place centrale au sein des parcours proposés à l'ISM-IAE**.
Cela prend la forme de financement de projets étudiants pour développer des **compétences en gestion de projet, management et communication**, mais aussi **l'esprit d’équipe et la créativité**.
Ces fonds permettent également la mise en place de **séminaires à l’étranger** pour chaque formation, afin de leur **apporter une ouverture d’esprit, une première approche *in situ* internationale, et de leur inculquer les valeurs interculturelles.**

Ces projets sont financés par les étudiants eux-mêmes, à travers des campagnes, appels aux dons, organisation d’événements payants, ventes, prestations de services, etc. Ainsi, ils font face à la **réalité du terrain** et se voient mettre en place de réelles **stratégies pour atteindre leurs objectifs**. Néanmoins, ces actions sont parfois complétées par une **aide de l’ISM-IAE**, afin de les accompagner vers la réalisation de leurs projets. **Ces aides sont possibles, en grande partie, grâce aux versements perçus par la taxe d’apprentissage.**

Comment affecter votre solde de la taxe d’apprentissage à l’ISM-IAE / UVSQ ?

LES ÉTAPES DANS LE VERSEMENT
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



1. **VERSEZ VOTRE SOLDE À L'URSSAF**
 > Déclarez et payez votre solde de taxe d'apprentissage 2025 sur la DSN 2025 (exigible le 5 ou 15 mai 2026)

2. **FLECHEZ l'ISM-IAE / UVSQ, SES STRUCTURES OU FORMATIONS HABILITEES VIA LA PLATEFORME SOLTéA**
 > À partir de fin mai 2026 connectez-vous à votre espace sécurisé sur la plateforme SOLTéA
 Création de votre accès à SOLTéA
 > Désignez l'ISM-IAE / UVSQ comme établissement bénéficiaire de votre solde de la taxe d'apprentissage **(Code UAI : 078 3600 P)**
 La caisse des dépôts versera à l'ISM-IAE / UVSQ les montants fléchés.

3. **SUIVEZ L'ÉTAT DE VOS VERSEMENTS DIRECTEMENT SUR VOTRE ESPACE SÉCURISÉ SOLTéA**